

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence 2

STAPS

Année 2021 – 2022

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

renforcée physique - chimie
régio chimica
chimie
physique
environnement sécurité risque
mécanique
électronique, énergie électrique et automatique
mathématiques
informatique
méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé



Sommaire

Table des matières

1.	L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2.	Le campus.....	4
2.1.	Le plan	4
2.2.	Localisation des salles d'enseignement.....	5
3.	Scolarité	6
3.1.	Service de scolarité.....	6
3.2.	Inscriptions.....	6
3.3.	Validation d'U.E.....	7
3.4.	Boite mail UHA.....	7
3.5.	Le calendrier universitaire	8
3.6.	Les emplois du temps	9
3.7.	L'accueil des personnes en situation de handicap	10
3.8.	Les sportifs de haut niveau	12
3.9.	Les étudiants salariés	12
3.10.	Les étudiants boursiers.....	13
3.11.	Etudiants Campus France	14
3.12.	UE Libre.....	14
3.13.	Lexique des abréviations universitaires	15
3.14.	Les langues	15
4.	Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	16
5.	Informations importantes.....	18
5.1.	Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	18
PIX (nouvelle certification des compétences numériques)		18
5.2.	Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	18
5.3.	Examens :.....	18
5.4.	Vie de l'établissement	19

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 1ère année : Mme Dominique SCHWARTZ

Responsable licence 2ème année : Mme Marie-Christine HANF

Responsables licence 3ème année : M. Gilles HERMANN (EEA) – M. Julien PARMENTIER (chimie)

M. Carmelo PIRRI (physique) – M. François VONAU (parcours renforcé)

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M HADJAR Amine amine.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François francois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriva-boulley@uha.fr Mme. Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18 Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 007 ILL_K_ 100 à 106</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_ 008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	<p>ILL_E_ LABO LANGUES ILL_E_ A et B ILL_E_ S01 à S04</p>	<p>1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_ 1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence

PHYSIQUE / CHIMIE / MATHÉMATIQUES / INFORMATIQUE:

Mme Marie-Christine HANF, marie-christine.hanf@uha.fr

Responsables pédagogiques de la 2ème année de licence SPI Parcours MECANIQUE :

Mme Corinne JUNG, corinne.jung@uha.fr

M. Mickaël DERIVAZ, mickael.derivaz@uha.fr

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence Renforcée PHYSIQUE / CHIMIE :

M. François VONAU, francois.vonau@uha.fr

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence STAPS :

Mme. Géraldine ESCRIVA-BOULLEY, geraldine.escriva-boulley@uha.fr

Mme. Claire PILUSO, claire.piluso@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L2 STAPS :

Mme Aurélie NAZE, aurelie.naze@uha.fr, 03 89 33 62 03

Horaires : de 7 h 45 à 12 h 30

Mme NAZE est votre personne référente en licence 2ème année STAPS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2021** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis

(adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 17 septembre 2021.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

LICENCE 2ème année STAPS

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 D		1 M		1 V		1 L	Toussaint	1 M		1 S	Jour de l'an
2 L		2 J		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L	
4 M		4 S		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 J		5 D		5 M		5 V		5 D		5 M	
6 V		6 L		6 M		6 S		6 L		6 J	
7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 D		8 M		8 V		8 L		8 M		8 S	
9 L		9 J		9 S		9 M		9 J		9 D	
10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L	
11 M		11 S		11 L		11 J	Armistice 1918	11 S		11 M	
12 J		12 D		12 M		12 V	Pont si possible	12 D		12 M	
13 V		13 L	Rentrée 14h00	13 M		13 S		13 L		13 J	
14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	
15 D		15 M		15 V		15 L		15 M		15 S	
16 L		16 J		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 L	
18 M		18 S		18 L		18 J		18 S		18 M	
19 J		19 D		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 V		20 L	Début UE libres	20 M		20 S		20 L		20 J	
21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	Fin CC S3
22 D		22 M		22 V		22 L		22 M		22 S	
23 L		23 J		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L	Début S4
25 M		25 S		25 L		25 J		25 S	Vacances	25 M	
26 J		26 D		26 M		26 V		26 D	de Noël	26 M	
27 V		27 L		27 M	Vacances d'Automne	27 S		27 L		27 J	
28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	
29 D		29 M		29 V		29 L		29 M		29 S	
30 L		30 J		30 S		30 M		30 J		30 D	
31 M				31 D				31 V		31 L	

Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 M		1 M		1 V		1 D	Fête du travail	1 M		1 V	
2 M		2 M		2 S		2 L		2 J		2 S	
3 J		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 V		4 V		4 L		4 M		4 S		4 L	
5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 D		6 D		6 M		6 V	Fin de stage	6 L	L.Pentecôte	6 M	
7 L		7 L		7 J		7 S		7 M		7 J	
8 M		8 M		8 V		8 D	Armistice 1945	8 M		8 V	
9 M		9 M		9 S		9 L		9 J		9 S	
10 J		10 J		10 D		10 M		10 V		10 D	
11 V		11 V		11 L		11 M		11 S		11 L	
12 S		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 D		13 D		13 M		13 V		13 L		13 M	
14 L		14 L		14 J		14 S		14 M		14 J	Fête nationale
15 M	Vacances	15 M		15 V	Vendredi Saint	15 D		15 M		15 V	
16 M	d'hiver	16 M		16 S		16 L		16 J		16 S	
17 J		17 J		17 D	Pâques	17 M		17 V	Fin CC S4	17 D	
18 V		18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	
19 S		19 S		19 M	Vacances	19 J		19 D		19 M	
20 D		20 D		20 M	de printemps	20 V		20 L		20 M	
21 L		21 L		21 J		21 S		21 M		21 J	
22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 M		23 M		23 S		23 L		23 J		23 S	
24 M	Jury S3	24 J	DUATHLON	24 D		24 M		24 V		24 D	
25 V		25 V		25 L	Début de stage	25 M		25 S		25 L	
26 S		26 S		26 M		26 J	Ascension	26 D		26 M	
27 D		27 D		27 M		27 V	Pont si possible	27 L		27 M	
28 L		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J	
		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
		30 M		30 S		30 L		30 J	Jury S4 + comp	30 S	
		31 J				31 M			+ diplôme	31 D	

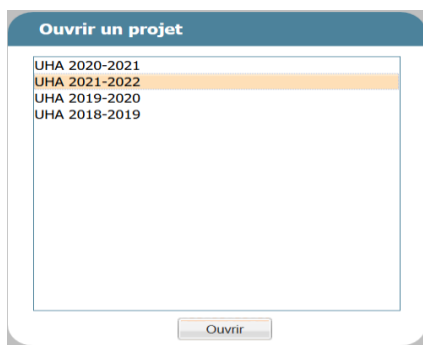
Attention : certains examens peuvent avoir lieu hors périodes d'examens (prière de consulter ADE).

Sous réserve d'être modifié.

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 2". Cliquer sur votre filière : L2 STAPS.

Votre emploi du temps sera affiché :

RECHERCHE		S40 - lun. 28 septembre 2020										
FR		Lundi 28/09/2020	Mardi 29/09/2020	Mercredi 30/09/2020	Jeudi 01/10/2020	Vendredi 02/10/2020	Samedi 03/10/2020					
LISTE DES RESSOURCES Nom - Grupos d'étudiants ENSCIU ENSISA FLSH FMA FSESJ FST LICENCE 1 LICENCE 2 L2 CMI L2 INFORMATIQUE L2 MATHÉMATIQUES L2 PHYSIQUE/CHIMIE L2 PHYSIQUE/CHIMIE RENFORCEE L2 SPI L2 STAPS LICENCE 3 MASTER 1 MASTER 2 IUTC IUTM Enseignants Salles Equipements Etudiants Catégorie6 Catégorie7 Catégorie8	07:00											
	07:30											
	08:00											
	08:30	OPT GEOM CMI A distance L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 RENFORCEE PC CPB1-ENSISA CPB2-ENSISMa L2 CMI PIRRI Cernalo	ARCHI MATIERE CMI A distance L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 RENFORCEE PC CPB1-ENSISA L2 CMI HERMANN Marie-Louise			OSCILLATEURS CMI A distance L2 RENFORCEE PC L2 PHYSIQUE CHIMIE CPB1-ENSISA CPB2-ENSISMa L2 CMI L2 SPI MEHDAOUI Almad						
	09:00											
	09:30											
	10:00											
	10:30											
	11:00		CINETIQUE I CMI A distance L2 PHYSIQUE CHIMIE CPB1-ENSISA CPB2-ENSISMa L2 RENF Gr CHIMIE ROUCOULES Vincent		PREV. RISQUES TD ILL_K_AMPHI A L2 PHYSIQUE CHIMIE LETSSENS Conrad		ANGLAIS TD A distance L2 PHYSIQUE CHIMIE L1 JA 1 MI L1 JA 2 PC L1 JA 1 SPI L2 SPI DECOCK Gilles					
	11:30											
	12:00											
	12:30											
	13:00											
	13:30											
	14:00	ELECTROMAGN 1 TD ILL_K_AMPHI A L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 SPI GARRIEAU Guillaume	OPT GEOM TD ILL_K_AMPHI GB L2 PHYSIQUE CHIMIE PIRRI Cernalo				CINETIQUE 1 TD ILL_K_AMPHI TAGLANG L2 PHYSIQUE CHIMIE VONNA Laurent					
	14:30											
	15:00											
	15:30			TP PHYSIQUE G+B TP ILL_K_TP_PHYS 2 L2 PC TP Gr B VONNA Francois								
	16:00											
16:30												
17:00												
17:30												
18:00												
18:30												
19:00												
19:30												
20:00												
20:30												
21:00												
OPTIONS		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi					
		S34 - lun. 17 août 2020	S35 - lun. 24 août 2020	S36 - lun. 31 août 2020	S37 - lun. 07 septembre 2020	S38 - lun. 14 septembre 2020	S39 - lun. 21 septembre 2020	S40 - lun. 28 septembre 2020	S41 - lun. 05 octobre 2020	S42 - lun. 12 octobre 2020	S43 - lun. 19 octobre 2020	S44 - lun. 26 octobre 2020

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...

- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, ...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable de L3, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez comptes qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la.**

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un **formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= sous huitaine), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de versement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard sept jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

du 20 septembre 2021 au 20 octobre 2021

(même si l'UE libre se déroule au prochain semestre)

Attention : passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Rappel : l'UE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et vaut 3 ECTS (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

3.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen Commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Faculté des Scier

Modalités de Contrôle des Connaissances											
SCIENCES TECHNOLOGIE, SANTE											
Licence STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives											
A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021											
<i>(Approuvées par le conseil FST du 11/09/2021 et par la CFVU du 08/07/2021)</i>											
Fiche semestre 3											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Type de contrôle	Coeff	Coeff.	ECTS	Heures CM	Visionnage	Hrs TD (effectif 14)	Hrs TD (effectif 40)	Heures TP	Durée totale
			Epr.	UE/ECUE	UE						
12TUOPT	UE1 APSA OPTION			1	3						
	ECUE Option APSA Théorie+pratique	EC (écrit 2h)	3	1		1,5			10	14	25,5
		Contrôler TD	1								
		Noter de pratique	4								
12TUPOL	UE2 APSA POLYVALENCE			2	6						
12TPOP3	ECUE APSA Polyvalence Théorie: Intervention en activité physique et technologie	1EC par APSA (- 4 écrits de 1h30)	1			12			16		76
12TPOP3	ECUE APSA Polyvalence Pratique	1Note de pratique par APSA	1							48	
12TUOUT	UE3 OUTILS S3			2	6						
12TPII3	ECUE Certification PIX	***		***		4			6		
	Langue au choix:			1					24		
12TPANG3	ECUE Anglais OU	Contrôler TD									
12TPALL3	ECUE Allemand	Contrôler TD									50
12TPPRO3	ECUE Recherche d'emploi / Projet professionnel (module SIO)	Selon modalités SIO	***	***		2			6		
12TFSSE3	ECUE Analyse du Système Sportif Européen	Contrôle TD	1	1					8		
		Examen écrit (1h)	2								
12TUANA	UE4 ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE			3	9						
12TPPH3	ECUE Physiologie de l'exercice	Examen 1 (20min) Compte rendu de TP Examen écrit 2 (1h)	2 1 2	1		3	4	4	4	6	41
12TPANA3	ECUE Anatomie du membre inférieur	Examen 1 (20min) Devoir maison Examen écrit 2 (1h)	2 1 2	1			3h20	3	6	2	
12TPBI3	ECUE Biomécanique (dynamique et énergétique)	EC (écrit 1h)	1	1		2	2h42	3	8		
11TUSHS3	UE5 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)			2	6						
12TFSY3	ECUE psychologie du développement	Contrôler TD Examen écrit (2h)	1 1	1		4	3	4	8		
12TFSOC3	ECUE Sociologie du sport	Dossier Contrôler TD EC (écrit 2h)	1 1 2	1			6h	4	16		36
Totaux SEMESTRE 3					30	28,5			112	70	228,5
APSA: Activité Physique, Sportive et Artistique			EC: examen commun		Examen / contrôler TD : au moins 2 évaluations						
Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.											
*** Attention : l'absence injustifiée entraîne l'ajournement à l'UE3 Outils S3.											
Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : signature d'un contrat spécifique											
2 absences injustifiées aux TD ou TP entraînent l'attribution de la mention ABI (Absence injustifiée) pour l'UE même si l'étudiant a été présent à tous les examens. Les justificatifs d'absence et les matriculant les même que pour les examens											
Lorsque l'étudiant est absent (justifié ou non) à au moins 50% des TD ou TP, il/elle est considéré(e) comme défaillant (DEF)											

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	
Intitulé	Licence STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021

(Approuvés par le conseil FST du 16/01/2021 et par le CFVU du 06/01/2021)

Fiche semestre 4

Code UE ou ECUÉ	Intitulé précis de l'UE / ECUÉ	Type de contrôle Session 1	Coef.	Coef.	ECTS	CM	Visionnage	Hrs TD (effectif 14)	Hrs TD (effectif 40)	Heures TP	Durée totale
			Epr.	UE/ECUE							
12TUOPT4	UE1 APSA OPTION			1	3						
	ECUE Option APSA Théorie + pratique	EC (écrit 2h)	3	1		1,5			10	14	25,5
		Contrôler TD	1								
		Notes de pratique	4								
12TUP04	UE2 APSA POLYVALENCE			2	6						
12TFF04	ECUE APSA Polyvalence Théorie: technologie de sport collectif	1EC par APSA (écrit 1h30)		1		12			16		76
12TFF04	ECUE APSA Polyvalence Pratique	1Note de pratique par APSA		1						48	
12TUOUT4	UE3 OUTILS S4			2	3						
12TPSTA4	ECUE Statistique	Contrôler TD	1	1					12		
		EC (écrit 2h)	2								
12TPSP04	ECUE Connaissances de sport et animation	EC (écrit 1h)		1		6					42
	Langue au choix:			2					24		
12TPANG4	ECUE Anglais OU	Contrôler TD									
12TPALL4	ECUE Allemand	Contrôler TD									
12TUSYS4	UE4 SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE (SYS)			3	6						
12TPNEU4	ECUE Neurophysiologie : Intégration sensorielle. Le...	EC1 (écrit 20min)	2	1		2	3h17	6	12		37
		EC2 (écrit 1h)	2								
12TPENE4	ECUE Physiopathologie et activité physique	EC1 (écrit 20min)	2	1		2	5	6	3		
		EC2 (écrit 1h)	2								
12TUSHS4	UE5 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)			3	9						
????	ECUE Psychologie sociale et APS	Contrôler TD	1	1		6	8	2	8		
		EC (écrit 2h)	2								
12TPPSY4	ECUE Psychologie de la santé et APS	Contrôler TD	1	1		4	4	2	12		58
		EC (écrit 2h)	2								
12TPSOC4	ECUE Sociologie des APS:			1							
	Sport, problèmes sociaux et trajectoires raciales et...	Dossier	1				6	6	12		
		Contrôler TD	1								
		EC (écrit 2h)	2								
12TPCHS4	UE6 CHOIX SEM4			1	3						
12TULIB4	UE LIBRE	Modalité d'évaluation à définir par les responsables		1	3						
ou	ou			1	3						
12TUSTA4	UE STAGE PROFESSIONNEL APAS	Rapport de stage	1	1							
		Présentation orale	1								
Totaux SEMESTRE 4					30	33,5			115	62	238,5
APSA: Activité Physique, Sportive et Artistique			EC: examen commun		Examen/contrôler TD: au moins 2 évaluations						

Les notes des ECUÉ ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau): signature d'un contrat spécifique

2 absences injustifiées aux TD ou TP entraînent l'attribution de la mention ABI (Absence injustifiée) pour l'UE même si l'étudiant a été présent à tous les examens. Les justificatifs d'absence et les motifs sont à fournir au moment de la prise de notes. Les étudiants ont été absents (justifié ou non) à au moins 50% des TD ou TP, ils sont considérés comme défaillants (DEF).

5. Informations importantes

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (**Décision CFVU du 24 mai 2018**). **Plus d'informations vous seront données ultérieurement.**

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Examens finaux :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.**

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires :« Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible ».